II

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Ministre de Norvège au Canada

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 18 mars 1950.

Nº 16

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note, en date du 7 mars 1950, relative à la demande formulée par le Gouvernement canadien du remboursement de la part revenant au Canada de la valeur des approvisionnements distribués à la population civile de la Norvège par les autorités militaires conjointes relevant du Commandement Suprême des Alliés.

Je suis heureux de vous faire savoir que le Gouvernement canadien accepte la première des deux propositions formulées dans votre note, soit le paiement en espèces par le Gouvernement norvégien au Gouvernement canadien, avant le 31 mars 1950, d'une somme de \$850,000 (É.-U.).

Le règlement précité couvrira intégralement la réclamation du Canada concernant le remboursement de la part canadienne des approvisionnements susmentionnés. En consentant à ce règlement, le Gouvernement canadien a diminué le montant de sa réclamation primitive en tenant compte de l'effort fourni par la Norvège pendant la guerre, des pertes qu'elle a subies et des effets persistants de la guerre sur l'économie norvégienne.

Le Ministre du Canada en Norvège a été chargé de prendre toutes dispositions utiles en vue du règlement de la réclamation canadienne. Il est entendu que votre note du 7 mars 1950 et la présente réponse seront réputées constituer un accord entre le Gouvernement norvégien et le Gouvernement canadien concernant cette question.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma haute considération.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures L. B. PEARSON.